

CLERGEOT Sophie
Huissier de Justice

11 bis rue Thiers
29300 QUIMPERLE
02.98.96.15.70

contact@huissier-bretagne.com

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

www.clergeot-huissierbretagne.com

**LE VENDREDI TRENTE AVRIL
DEUX MILLE VINGT ET UN,
à 15 heures 10**

A LA REQUETE DE :

Monsieur et Madame Alain LE BOEDEC, dont l'état civil sera communiqué en tant que de besoin, demeurant ensemble Kerzelec, 29300 MELLAC,

M'AYANT EXPOSE :

Suite à la demande d'extension de sa porcherie, la SCA BERNARD, a déposé un dossier auquel était joint des photos de l'environnement.

Or, ces photos ne correspondent pas à la réalité du terrain et je souhaiterais que vous constatiez la pollution visuelle créée par ses silos.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, SOPHIE CLERGEOT, Huissier de Justice, membre de la SELARL CLERGEOT, Huissiers de Justice Associés demeurant 11 BIS RUE THIERS à QUIMPERLE (29), soussignée,

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR :

Kerzelec à MELLAC

EN PRÉSENCE DE :

Monsieur et Madame Alain LE BOEDEC.

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Monsieur LE BOUEDEC m'indique que, sur le schéma transmis par la SCA BERNARD représentant l'environnement de son exploitation, il indique qu'une haie de hauts arbres se trouve sur son terrain en limite des parcelles cadastrées n°867 et 1122, or Monsieur LE BOUEDEC m'affirme que cette haie est sur sa parcelle cadastrée n°867 .



Me positionnant sur la parcelle cadastrée n°867, je constate, à l'Ouest du champ, la présence d'un talus avec une haie d'arbres.







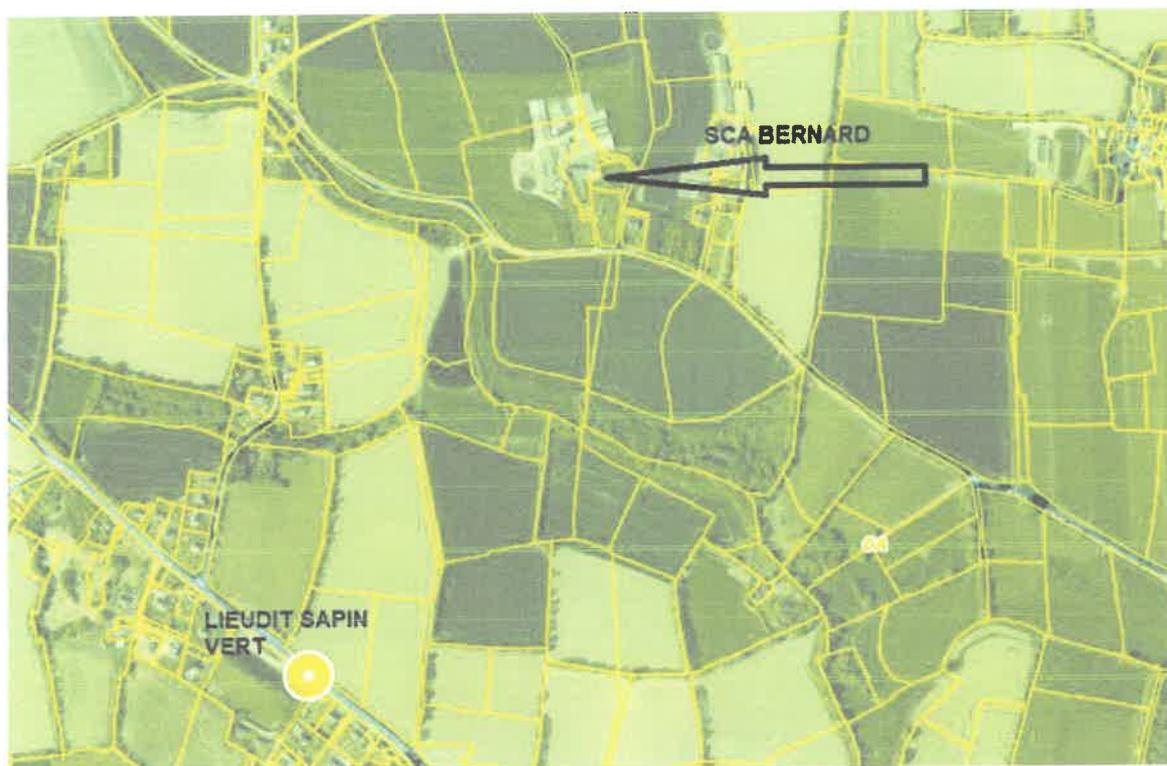
Au Nord de ce talus, je constate la présence d'un silo de couleur sombre dépassant très largement les hangars voisins.





Departementale 765 lieudit Sapin Vert

Je me transporte sur la départementale 765, au lieudit le Sapin Vert.



Je me positionne en bordure de route et constate, au Nord, la présence d'un silo de couleur sombre.





Kerfeunteun

Je me transporte ensuite Route de Kergoat à Kerfeunteun, sur la commune de MELLAC.



Depuis le bord de la route, je constate la présence d'un silo de couleur sombre en direction du Sud Est.



De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'acte	
Les articles font référence au Code de Commerce	
Émoluments (Art A444-10)	260,00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	267,67 €
TVA à 20%	53,53 €
TOTAL TTC	321,20 €



SOPHIE CLERGEOT
Huissier de Justice

Annexes

